

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

CANTON DE SIN-LE-NOBLE

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33

2024-060

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

Date de la convocation : 6 Décembre 2024	L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le Douze Décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Marie-Françoise FALEMPE, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 9 Décembre 2024	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Nombre de conseillers : En exercice : 14 Quorum : 8 Présents : 10 Pouvoirs : 2 Votants : 12	Madame FALEMPE Marie-Françoise	X		
	Madame DUQUESNE Laurence	X		
	Monsieur SOQUET Éric	X		
	Madame FALEMPE Rosine		X	CAUDRELIER Philippe
	Monsieur CAUDRELIER Philippe	X		
	Monsieur KEERSTOCK Daniel	X		
	Madame TRIOLO Accursia	X		
Secrétaire de Séance : Accursia TRIOLO	Monsieur MAITTE Yves	X		
	Monsieur HARDY Frédéric	X		
	Monsieur ZEIMEN Nicolas		X	DUQUESNE Laurence
	Madame CARPEZA Élodie	X		
	Madame HALLANT Dany		X	
	Monsieur BONNET Guy	X		
	Monsieur FOUCAUT Alain		X	
Objet de la délibération : Contrat à Durée Déterminée pour un accroissement temporaire d'activité pour 2025	Sens du Vote : Adoption Votes Pour : 10 Votes Contre : 2 Abstention : 0			

L'assemblée délibérante du Conseil Municipal de Vred ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour de petits travaux d'entretien des bâtiments et des espaces verts.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 01/04/2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée allant du 01/04/2025 au 31/10/2025 inclus.

Il devra justifier son aptitude à l'exercice des fonctions postulées.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215906298-20241212-2024_060-DE

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 (indice n° 367 du grade de recrutement au 01/01/2024, Echelle C1, 1er échelon.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

et. Bide

Accursia TRIOLO

Le Maire,

M. F. Falempe

Marie-Françoise FALEMPE

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 17 DEC. 2024 et de la publication
le 17 DEC. 2024

Le Maire,

M. F. Falempe

Marie-Françoise FALEMPE

